C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0002 /D/CIMA/CRCA/PDT/2020
PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR OUMAR N'DOYE EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE LA SOCIETE NOUVELLE ALLIANCE D'ASSURANCES (NALLIAS)
BP E4666 - BAMAKO (REPUBLIQUE DU MALI)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en session spéciale du 10 au 12 mars 2020 à Douala (République du Cameroun).

VU les articles 16 et 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

VU la décision n° 0001 /D/CIMA/CRCA/PDT/2020 portant suspension des organes dirigeants et mise sous administration provisoire de la société Nouvelle Alliance d'Assurances (NALLIAS) du Mali ;

DECIDE:

Article 1er : Monsieur **Oumar N'DOYE,** cadre supérieur en assurance, est nommé Administrateur provisoire de la société Nouvelle Alliance d'Assurances (NALLIAS) du Mali.

Article 2 : Le mandat de l'Administrateur provisoire court jusqu'à la prochaine session de la Commission prévue en avril-mai 2020.

Article 3 : L'intéressé bénéficiera d'un traitement mensuel et des avantages attachés à ses fonctions, fixés par le Conseil de surveillance dans les conditions prévues à la Circulaire n°00175/C/CRCA/CIMA/PDF/2002 du 24 octobre 2002 portant limitation des frais de gestion des administrateurs provisoires.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Douala, le 12 MARS 2020

Pour la Commission,

Le Président

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMA
Le Président de la C.R.C.A

Gnagne BEDI.

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 11 72 43 18 E-mail : cima@cima-afrique.org-
Site web : www.cima-afrique.org